

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

DELIBERATION n°2011/53

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le **jeudi 29 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 21 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, GANTCH, BARTZ, SOULE, LAMOURE, MOUNAUT, HELIP, NOUGUE-DEBAT, TOUTU et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) :

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT
M. AUSSANT donne procuration à M. SARTHE
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : M. LOURTEIG

VOTE : à l'unanimité

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2011/05 de la séance du 11/08/11

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 11/08/11.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2011/05 du 11/08/11 en prenant compte des remarques formulées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU



REÇU

le **30 SEP. 2011**

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

PROCES-VERBAL n°2011/05

REUNION DU 11 AOUT 2011 A 20 H 30, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LOUVIE-JUZON

Convocation du 4 août 2011

Avec à l'ordre du jour

- 1/ Approbation du Procès-verbal n° 2011/04 du 12/07/11
- 2/ Position de la CCVO à propos du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal
- 3/ QUESTIONS DIVERSES

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames GANTCH, LAMOURE, MOUNAUT, MOURTEROT, HELIP, NOUGUE-DEBAT et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre (représentant Patricia TOUTU)
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. BELESTA-LABOURDETTE

Introduction : Le Président informe qu'une réunion des maires s'est tenue afin de discuter du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal en présence de M. le Sous-Préfet et de M. Marino, Secrétaire général. Le débat a été de qualité et l'organisation de ce type de réunion sera renouvelée pour des projets structurants.

1/ Approbation du Procès-verbal n° 2011/04 du 12/07/11

M. Bousquet fait remarquer que M. Sanz était absent le 12/07/11 en conséquence son nom n'aurait pas dû paraître dans les délibérations n°2011/37 et n°2011/39 relatives au service « Social »

Mme Nougue-Debat s'étonne de l'absence de l'aide attribuée par le LEADER sur la délibération relative à la lecture publique. Il lui a été répondu qu'une autre délibération suivra dans laquelle sera sollicité l'ensemble des partenaires après obtention de la compétence.

DELIBERATION n°2011/50

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2011/04 de la séance du 12/07/11

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 28/04/11.

M. Bousquet signale que M. Sanz était absent et donc ne pouvait figurer sur la délibération n°2011/37.

Mme Nougue-Debat tient à préciser que l'étude menée par le Conseil Général pour la lecture publique était à l'initiative de la Commune de Laruns. (délibération n°2011/41)

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2011/04 du 12/07/11 en prenant compte des remarques formulées ci-dessus.

2/ Position de la CCVO à propos du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Débat :

Le Président donne lecture du projet de délibération.

*M. Masonave demande à ce que l'on retire dans cet alinéa « **SOUHAITE** donc prendre le temps d'étudier précisément les enjeux et les modalités de ces prises de compétences avant de se positionner définitivement sur ces problématiques et s'engage à le faire en vue du prochain SDCI » ;*

*Ces mots « **s'engage à le faire en vue du prochain SDCI** »*

Lors de la réunion des maires, il a été rappelé que le SDCI entrera en vigueur en 2013 et le prochain se fera au plus 6 ans après soit en 2019.

M. Martin : Dans le projet de délibération, il faut montrer que l'on étudie la question.

M. Carrere-Gee : Lancer une étude ne préjuge pas de la décision.

M. Labernadie : Qui va prendre en charge les études ?

REÇU

le 30 SEP. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Une partie des études peuvent être réalisées par les services fiscaux.

M. Carrere-Gee : Ce qui interpelle, ce sont les attendus. Il faut apporter tous les arguments qui nous font voter contre. Ce projet va entraîner une nouvelle gouvernance qui aura un coût pour les administrés. Une délibération contre-argumentée aurait plus de poids. Il faut reprendre les éléments évoqués lors de la réunion des maires.

M. Cambot : Ce qui guide les services de l'Etat, c'est la réduction des coûts par la suppression de syndicats. Mais rien ne prouve que cet objectif sera atteint.

Mme Nougue-Debat : Sur la scolarité, quels arguments ont été avancés par le Sous-préfet ?

M. Daguerre : Aucun : seul objectif, suppression de syndicats. Pour exemple suppression du Synd. D'Electrification car soit disant peu d'activité. Alors que ce syndicat rend de véritables services aux communes adhérentes. Les syndicats d'assainissement et de scolarité sont nombreux dans le département. Et si on les intègre dans les communautés de communes alors la compétence est étendue à l'ensemble des communes.

M. Casadebaig D. : Il faudrait rajouter dans la délibération, le calendrier de travail.

M. Boussou : L'assainissement devrait être intégré au Syndicat d'Eau.

M. Sarrailh : Dans le document remis par les services de l'Etat, l'assainissement fait partie des compétences optionnelles. Il est contre tout transfert de compétence à un quelconque syndicat.

Mme Nougue-Debat : Sur la scolarité, il faut argumenter. En plus le cas du RPI de Buzy-Buziet est une incohérence.

M. Mounaut : Il est difficile d'argumenter sur la scolarité, surtout quand les propos de M. le Sous-Préfet et M. Marino sur cette question sont en contradiction.

M. Paroix : la Commune de Bilhères tient à son RP.

M. Casadebaig R. précise que la délibération de la CCVO ne remet pas en cause les délibérations des communes.

DELIBERATION n°2011/51

OBJET : Avis de la CCVO sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Par courrier en date du 26 mai 2011, Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques nous a adressé son projet de schéma départemental de coopération intercommunale et nous informe que nous disposons d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur les propositions nous concernant.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré
à la majorité (4 CONTRE : M. Baylaucq, M. Barats, M. Belestal-Labourdette, Mme Helip)
(3 ABSTENTIONS : M. Masonave, Mme Casenave, M. Sarrailh)

PREND ACTE de la proposition du SDCI en ce qui concerne son périmètre ;

CONSIDERE qu'en ce qui concerne les compétences « assainissement collectif » et « scolarité », le SDCI 2012-2017 est trop ambitieux ;

CONSIDERE également que la gestion communale actuelle de l'assainissement collectif et de la scolarité en école primaire atteint les objectifs voulus par le projet de SDCI et qu'aujourd'hui rien ne lui permet d'apprécier ce qu'une nouvelle gouvernance pourrait apporter en mieux sur le plan des services aux usagers ;

SOUHAITE donc prendre le temps d'étudier précisément les enjeux et les modalités de ces prises de compétences avant de se positionner à nouveau sur ces problématiques ;

DEMANDE donc au Préfet de leur laisser le temps nécessaire aux expertises à l'issue desquelles ils seront en mesure de se déterminer en prenant en compte les spécificités géographiques et historiques de la Vallée d'Ossau.

M. Casadebaig Didier : Le projet de délibération commune à la CCPO, Aspe, Barétous... n'est pas une délibération de soutien mais une délibération qui associe la CCVO à une réflexion.

M. Sarrailh : La réforme territoriale vise l'affaiblissement des communes.

M. Masonave : Que devient le Pays ?

Le Président : Il disparaît.

DELIBERATION n°2011/52

VOTE : à la majorité

(5 CONTRE : M. M. Baylaucq, M. Barats, M. Belestal-Labourdette, Mme Helip, M. Lourteig)

(14 ABSTENTIONS : M. Masonave, Mme Casenave, M. Sarrailh, M. Pasquine, M. Martin,

M. Carrere, M. Casadebaig D., M. Doumecq, M. Sacaze, M. Casadebaig R.,

M. Mounaut, Mme Nougue-Debat, M. Bousquet, M. Paroix)

Objet : Réforme territoriale – proposition commune des communautés de communes du Piémont Oloronais, de la Vallée d'Aspe, de la Vallée d'Ossau, de la Vallée de Josbaigt, du Barétous, de Navarrenx

Réunis le 20 juillet 2011, les présidents des communautés de communes de Aspe, Barétous, Josbaigt, Navarrenx, Ossau, Piémont Oloronais, en présence du député de la circonscription

Considèrent que, malgré le travail effectué, la démarche de réforme territoriale recèle encore trop de zones d'ombre, sur les aspects financiers, les modalités futures de gouvernance, les compétences à mettre en œuvre, les structures locales à préserver pour conforter l'identité des territoires et la proximité avec leurs concitoyens.

Redoutent la perspective d'une assemblée hypertrophiée, ingouvernable, inadaptée aux enjeux actuels qui requièrent une grande réactivité pour plus d'efficacité.

Sollicitent de continuer leur travail à cette échelle territoriale (Aspe, Barétous, Josbaigt, Navarrenx, Ossau, Piémont Oloronais) et non sur le périmètre proposé par le préfet, afin de concevoir l'organisation et les structures les plus efficaces possibles, dans l'intérêt de leurs territoires et de leurs concitoyens.

Décident de continuer le travail de mutualisation des actions engagées et de réflexion des services et des élus, visant à déboucher éventuellement sur une nouvelle intelligence territoriale, en relation avec les services de l'état du département et de la région.

Demandent au Préfet de leur laisser le temps nécessaire, pour conduire ce travail en commun à l'issue duquel ils seront en mesure de déterminer, les formes d'organisation les mieux adaptées à leur identité et à leur histoire, tout en répondant aux objectifs de la loi et aux attentes légitimes de nos populations.

Sollicitent le concours des services de l'état pour les soutenir dans cette démarche.

Demandent à leurs représentants au sein de la CDCI d'exprimer cette position commune.

Proposent à leurs conseils communautaires de prendre cette délibération et proposent à leurs communes de délibérer de même.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- Portage de repas :
 - o A ce jour 66 personnes inscrites. 16 communes sur 18 représentées.
 - o Mme Gantch fait remarquer que parfois les quantités sont un peu juste
 - o M. Casadebaig : Le même groupe fournit le Centre thermal des Eaux-Chaudes, et des reproches leur étaient formulés sur la qualité et la quantité.
- Frelons asiatiques
 - o 9 nids ont été éradiqués. Sur Mourenx, la com com n'intervient que pour les lieux publics. Lettre de M. Habib.

Séance levée à 22 h 30

REÇU

le 30 SEP. 2011

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE**

